

Véhicule en panne après 50 kms

Par Patty60, le 04/05/2011 à 17:06

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule à un particulier au mois de décembre 2010. Fin février j'ai coulé une bielle. Je n'ai effectué que 50 kms. J'ai pris contact avec le vendeur pour l'informer de la panne, il devait me rappeler après avoir vu son garagiste !!! évidemment aucune réponse. Puis-je lui demander le remboursement intégral ou partiel de la vente dans un premier temps (suis-je dans mon droit ?), et s'il refuse quel recours pourrais-je avoir, si j'en ai ? Merci pour votre réponse. Cordialement

Par fra, le 04/05/2011 à 17:29

Bonjour,

Si la voiture avait été acquise par l'intermédiaire d'un garagiste, vous auriez bénéficié d'une garantie de trois mois au minimum.

Dans votre cas, il faut que vous démontriez, si le vendeur ne veut rien entendre, qu'il s'agit d'un vice caché et, pour un problème interne au moteur, il vous faudra une expertise après démontage.